



(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Île-Napoléon

**Mardi 25 novembre 2014 – Centre socio-
culturel La Rotonde**

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- Mme Bernadette CARRIERE, Adjointe au Maire ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué ;
- Mme Bilge BAYRAM, Conseillère municipale ;
- Mme Miné SEYHAN, Conseillère municipale.

Assistaient en outre à la séance :

- M. André GIRONA, Directeur Général de la SOMCO ;
- M. Jean-Paul FREY, correspondant pour le journal l'Alsace ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

Nombre de participants :

Environ 35 personnes présentes.

Ordre du jour :

1. Fiscalité locale ;
2. Diminution dépenses de fonctionnement 2015 ;
3. Nettoyage réseau d'eau ;
4. Suivi chantier rue de Mulhouse ;
5. Suivi chantier périscolaire et crèche ;
6. Propositions du groupe de travail réaménagement du rond-point des rues Zumstein, de la Hardt et du Nord.

Début de la séance : 20H

M. le Maire commence par souhaiter la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour avant de procéder à sa liquidation.

M. le Maire se réjouit de l'inauguration de la Cité des Sports et se félicite que le quartier de l'île-Napoléon soit doté d'un tel équipement. De plus, il rappelle que la

structure crèche et périscolaire sera bientôt elle aussi opérationnelle et que son inauguration devrait également intervenir dans les prochains temps. Les représentants de la SOMCO sont également salués et remerciés.

1. Fiscalité locale

M. le Maire revient sur le détail des feuilles d'impôt 2014. Il décrit le contenu des différentes colonnes et explicite la notion de valeur locative cadastrale brute, valeur établie par les services de l'Etat et sur la base de laquelle le montant de l'impôt est calculé. La valeur en question est multipliée par un taux, ce qui donne au final le montant duquel devront s'acquitter les contribuables.

Il est ensuite expliqué que la commune n'a de pouvoir que sur le taux des impôts locaux et que la Ville de Rixheim ne l'a pas augmenté depuis 2007, soit maintenant 7 ans. Ce sont les services fiscaux qui calculent la valeur finale. Le taux de 15,2 % pour la taxe d'habitation à Rixheim est maintenu pour la septième année consécutive. Cela concerne aussi le taux des deux taxes foncières..

Les engagements de non-augmentation des impôts locaux sont donc tenus. Malgré cela, l'impôt augmente légèrement, du fait de l'Etat, non de la commune.

Toutefois, pour effectuer une réévaluation, chaque année, un coefficient de réévaluation forfaitaire est voté par le Parlement, il varie entre 0 et 1 %. La prochaine évolution le porterait à 0,4 % alors que la dernière était de 0,9 %. Quand bien même le taux demeure identique, le montant final augmente néanmoins.

Une participante observe qu'elle a appris par téléphone qu'il y a différents types de classements en fonction des quartiers, selon elle, il s'agit de la commune qui met en place ce classement. M. le Maire répond qu'il s'agit des services fiscaux, donc de l'Etat, et que la valeur locative cadastrale brute correspond à 5 critères :

1. La ville de résidence ;
2. Le quartier de résidence, en fonction de sa localisation ;
3. Les équipements que l'on peut trouver dans le quartier ;
4. La valeur de l'immeuble de résidence ;
5. L'aménagement intérieur du logement (nombre de salles de bain...).

La Ville de Rixheim n'intervient absolument pas dans cette classification. Il y a une commission communale des impôts directs saisie par l'Etat pour vérifier que les critères appliqués par l'Etat correspondent à la réalité. D'après la participante, les services des impôts auraient affirmé que la Ville a compétence pour cela.

M. le Maire donne ensuite des explications concernant les bases locatives afin de démontrer que la Ville n'a pas compétence sur les bases locatives. Ces chiffres datent des années 1970, période à laquelle la valeur locative de l'ensemble des propriétés a été calculée par les Services de l'Etat. Il était au départ question de réévaluer les estimations tous les 6 ans mais cela n'a jamais eu lieu. Depuis lors, aucune mise à jour n'a été effectuée.

Dans certains logements, notamment les plus récents, on paie des taxes d'habitation (TH) et foncière (TF) très élevées et dans les logements anciens, elles sont bien plus basses car leur dernière évaluation date des années 1970. Par exemple à Paris, un « 1 pièce » HLM de la banlieue coûte plus cher en TH qu'un immeuble de 8 pièces haussmannien en plein centre de Paris. De plus, il se peut que lorsque l'on fait des travaux dans son logement, la base soit réévaluée d'office.

Il y a parfois aussi des abattements sur la base, et le changement de nature de la composition du foyer peut impacter les abattements. La riveraine dit décider de s'adresser au centre des impôts afin de contester le montant de sa taxe foncière. M. le Maire conclut ses développements par le fait que la fiscalité directe française est la plus injuste d'Europe car ne correspond absolument pas aux capacités contributives réelles des personnes.

2. Diminution dépenses de fonctionnement 2015

M. le Maire explique qu'afin de continuer à ne pas augmenter le taux des impôts locaux, il conviendra d'opérer des diminutions dans les dépenses de fonctionnement.

Afin d'illustrer son propos, M. le Maire revient sur l'historique de la dette française, depuis les années 1970 et démontre quelles sont les raisons pour lesquelles la dette française est aujourd'hui ce qu'elle est : l'augmentation des dépenses a été plus importante que l'augmentation de la création de richesses.

Aujourd'hui, pour économiser les 50 Md€ nécessaires à atteindre l'objectif de 3 % de déficit, l'Etat a considéré que les collectivités territoriales devaient contribuer à l'effort. Cela se matérialise par une baisse des dotations attribuées aux collectivités.

Pour Rixheim, cela représente environ 1 M€, soit près de 7 % des 16 M€ des recettes de fonctionnement de la Ville. Malgré cela, il sera nécessaire de boucler le budget.

Pour accuser le coût/coup en ne comptant que sur la fiscalité locale, il faudrait augmenter les taux de 20 %, sachant qu'une augmentation de 1 % du taux des impôts locaux permet de lever 50 000 €, ce à quoi se refuse la municipalité de Rixheim. Le choix a été fait de diminuer les dépenses de fonctionnement plutôt que d'augmenter les impôts.

Afin de ne pas handicaper la commune à moyen terme, il a également été décidé de ne pas freiner l'investissement non plus. M. le Maire estime que la baisse des dépenses d'investissement est un choix inapproprié pour des raisons économiques, car cela aboutirait à pénaliser les entreprises du BTP (bâtiment et travaux publics), petites comme plus importantes. Cela s'avérerait irresponsable d'un point de vue économique mais aussi pour l'investissement à terme : si l'on arrête d'investir, cela aboutit à une dégradation des infrastructures et donc à l'organisation du déclin de la collectivité voire à plus grande échelle, celle du pays.

Etant donné qu'aucun emprunt n'a été contracté par la Ville dans le précédent mandat et que la plupart des emprunts qui l'avaient été sont en passe d'être remboursés, les dépenses de fonctionnement décroissent mécaniquement par palier annuel.

Pour que l'effort soit accepté et juste, il est impensable de ne pénaliser qu'un seul secteur, il faut qu'il touche toutes les lignes. C'est le choix qui a été fait : l'ensemble des lignes budgétaires à l'exception de la masse salariale seront réduites de 5 %. Cela permet que l'effort soit juste et partagé. Concernant les effectifs de la collectivité, il n'est pas question de supprimer des postes, la seule hypothèse éventuellement envisageable serait le non renouvellement de départs en retraite. Toutefois, il sera difficile de l'envisager dans les équipes nécessitant un effectif constant, comme l'hygiène bâtementaire ou encore la propreté urbaine.

Il est toutefois aujourd'hui impossible de déterminer de façon précise et concrète les conséquences d'une telle baisse. Bien que l'ensemble des notes et informations sur le sujet ne soient pas arrêtées à ce jour, il apparaît que c'est du domaine du faisable. Si d'aventure des choix d'importance devaient être effectués, M. le Maire précise que la population sera consultée.

La municipalité travaille à l'heure actuelle sur une accélération du programme pluriannuel d'investissements car le contexte est propice, on est dans une période où les taux d'emprunt sont historiquement bas et où l'on peut constater une déflation, ce qui permettrait d'investir dans d'excellentes conditions, tout en accélérant la réalisation des économies de fonctionnement. Tout cela est actuellement à l'étude.

Un participant demande pourquoi il ne serait pas possible de prendre des personnes sans emploi et bénéficiant d'aides pour contribuer aux tâches de service public. M. le Maire répond qu'il n'est pas possible d'obliger les personnes bénéficiaires touchant l'assurance chômage à travailler car elles ont cotisé pour. En revanche, il n'en va pas de même pour le RSA, revenu de substitution versé au titre de la solidarité, sans contrepartie. M. le Maire estime qu'au titre de la solidarité nationale il ne serait pas absurde que quelqu'un qui bénéficie d'aides donne par exemple 5 % de son temps par semaine pour la collectivité. De plus, cela permettrait aux bénéficiaires de garder le contact avec le terrain et la société, de rester dans un mouvement d'activité, de se sentir utile et non stigmatisé par autrui.

Une participante observe que M. le Maire n'est pas compétent pour décider cela, mais il s'agit de l'Etat. M. le Maire abonde, il ne pourrait demander aux bénéficiaires du RSA de travailler gratuitement pour la commune.

3. Nettoyage réseau d'eau

M. le Maire précise que les opérations sont désormais achevées et revient sur les raisons de ce nettoyage et les moyens techniques employés. Il ne devrait donc plus y avoir de problématique de rouille. L'opération s'est globalement bien passée.

Il conviendra de continuer en ce sens afin d'éviter la dégradation du réseau d'eau qui est désormais ancien.

4. Suivi chantier rue de Mulhouse

M. le Maire donne différents éléments d'information à propos des travaux qui ont actuellement lieu rue de Mulhouse. Le projet est partiellement financé par le Conseil général. Le réseau d'eau de la rue est l'un des plus anciens à Rixheim. Il est actuellement en cours de remplacement. Les travaux ont débuté en septembre et devraient être achevés pour Noël, en ce qui concerne le premier tronçon. Les tuyaux et branchements sont remplacés. Le deuxième tronçon débutera au mois de février si le temps le permet.

Ensuite, ce seront les travaux de rénovation de la voirie qui débiteront. En principe, l'ensemble des travaux devraient être achevés pour fin 2015, dans l'hypothèse la moins optimiste. Des aléas ne sont néanmoins pas impossibles.

Les travaux ont été coordonnés entre Rixheim, Riedisheim et Habsheim afin d'éviter que les travaux ne se déroulent de manière successive, ce qui aurait pu causer environ trois années, toutes durées cumulées, de difficultés de circulation, de bouchons etc.

5. Suivi chantier périscolaire et crèche

Le bâtiment est en train de s'achever et la route le sera l'année prochaine. Le préfabriqué se trouvant dans la cour de l'école sera rasé, les enfants pourront aller dans le nouveau bâtiment et une voie permettant de connecter le quartier à l'allée Vaclav Havel verra le jour. La voie en question ne sera pas ouverte à la circulation automobile mais uniquement aux piétons et cyclistes.

Une personne demande si un trottoir sera prévu pour la rue de la Forêt Noire. M. le Maire répond par l'affirmative, dès lors que le lotissement sera achevé.

Une riveraine demande s'il est possible de tester si la nouvelle structure périscolaire est suffisante par rapport à la demande et à l'étendue de l'âge des enfants fréquentant le périscolaire. La plupart des parents et gardiennes souhaiteraient conserver le bâtiment préfabriqué. M. le Maire rappelle que le nouveau bâtiment fait 100 m de long environ, il est 4 à 5 fois plus grand que l'ancien et qu'il y aura largement de la place pour tous les publics. Cela a été pensé et réfléchi en amont.

Le fait de garder le préfabriqué en sus du nouveau bâtiment n'est pas envisageable car il n'est plus adapté à l'usage qui en est fait en plus d'être en très mauvais état et d'avoir d'importants coûts énergétiques.

Un participant fait état de problématiques de sécurité à l'intersection des rues de Battenheim et de la Forêt-Noire. M. le Maire rappelle que la meilleure solution serait un mini rond-point mais cela comporterait une phase d'acquisition du terrain qui serait longue et complexe, car nécessiterait un réaménagement de la gravière. Toutefois, la meilleure façon de sécuriser l'intersection en question serait que chacun roule prudemment et respecte les règles du Code de la route tout en faisant attention.

Une riveraine propose la mise en place d'un miroir. M. le Maire demande où le placer et quelle serait son utilité.

S'ensuit un débat sur les aménagement appropriés et possibilités envisageables. Cela pourra faire l'objet d'un thème à aborder par un groupe de travail.

Il y a ensuite une discussion sur l'ensemble des problématiques de circulation et de sécurité dont se plaignent les participants mais également sur les carences alléguées concernant les forces de l'ordre. M. le Maire explique ensuite qu'il y a douze agents de PM, alors qu'il y en avait 3 en 2008. Aujourd'hui, pour une patrouille, il faut au minimum 3 agents. Il peut donc théoriquement y avoir 4 patrouilles. L'objectif est d'avoir une police présente environ 340 jours sur l'année de 7H du matin à environ 2H du matin le lendemain, environ un dimanche sur deux n'est pas travaillé. C'est une amplitude horaire de 17H. Il faut donc, pour couvrir cette amplitude environ 3 patrouilles de 3 agents. Comme tous les agents ne travaillent pas en permanence, il est quelquefois difficile d'atteindre ces objectifs. Pour couvrir la totalité du temps sur la journée et sur l'année, il est possible d'avoir en simultané 3 à 4 agents.

Avec ces trois agents présents en permanence, il est difficile de couvrir 8 écoles en plus de réguler les mariages, les personnes en excès de vitesse, les conducteurs sans permis, ceux qui brûlent des stops et feux rouges. Il est impossible aux agents d'être devant les 8 écoles en même temps. Il faudra donc trouver des « gilets jaunes » bénévoles qui feraient la circulation devant les écoles, sachant qu'elles ont quelquefois plusieurs sorties à couvrir. Sinon, il est possible d'augmenter les effectifs de police municipale mais cela induirait une hausse de la fiscalité locale, ce qui n'est actuellement pas envisageable.

Une personne propose d'organiser un roulement entre les parents d'élèves etc. pour assurer la sécurité des enfants. M. le Maire rappelle avoir déjà fait un appel à bénévoles ou tenté d'organiser des dispositifs de sécurité, ce qui s'est avéré infructueux. S'ensuit un débat sur les actions de la police municipale et les difficultés soulevées.

6. Rond-point des rues Zumstein, de la Hardt et du Nord

M. Pochon présente les travaux réalisés par le groupe de travail sur la thématique du rond-point des rues Zumstein, de la Hardt et du Nord (cf. P.J.).

À l'issue de la présentation, M. le Maire remercie les participants au groupe de travail. Il évoque ensuite les réflexions qui ont amené à réaliser l'aménagement ainsi. Les différentes possibilités sont évoquées.

Un consensus se dégage autour de la proposition 2. La mise en limitation à 30 Km/h de la rue est actée, de même que le plot directionnel au milieu du rond-point et les coussins berlinois tels que proposés dans le projet. L'élagage de l'arbre à proximité du passage protégé de la rue Bartholdi sera élagué afin de permettre une meilleure visibilité. Un riverain soulève la problématique de la visibilité des panneaux,

quelquefois dissimulés par la végétation. S'ensuit un débat sur l'incivilité des personnes et le non-respect des règles.

Questions-Réponses

Un riverain signale que dans certains cas, il reste des cavités par endroits rue Zumstein (au droit du 9) et que les retouches souhaitées et souhaitables n'ont pas été effectuées. Il est ensuite demandé qui prend en charge l'entretien des espaces verts car il reste des papiers, ses feuilles mortes et autres choses. M. le Maire répond qu'il y a eu un certain nombre de difficultés avec l'un des agents dédiés à l'entretien du quartier mais que la problématique est en train d'être solutionnée.

Il est ensuite question de fissures sur l'école primaire qui n'ont pas été repeintes et qu'il conviendrait de le faire.

Un habitant du 9, rue Charles Zumstein signale des difficultés rencontrées avec l'ascenseur de son immeuble. Il dit ne pas avoir eu de réponse. M. André Girona répond qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des riverains, que l'ascenseur en question est aux normes, il n'est pas tombé contrairement à ce qui est affirmé. Par ailleurs, depuis environ un mois, il n'est plus en panne consécutivement à l'intervention réalisée par la SOMCO.

Une habitante signale des problématiques globales de propreté sur le quartier et regrette le départ d'un ouvrier. Elle signale également que l'équipe en charge de la propreté urbaine ne fait pas preuve d'efficacité et regrette le départ d'un agent de propreté urbaine qui effectuait ces tâches auparavant.

L'état de propreté de la piste cyclable est également signalé, les poubelles ne seraient plus vidées. M. le Maire rappelle que les citoyens quelquefois préfèrent jeter leurs déchets au sol plutôt que de le faire dans les poubelles, et cela quel que soit le quartier. Les mêmes observations ont été formulées au Centre et à Entremont.

Fin de la séance à 22H25

Fait à Rixheim,
le jeudi 4 décembre 2014



Le Maire,

Olivier BECHT

